

Crise sanitaire :

La FSU a souhaité faire une déclaration préalable sur la crise sanitaire, mettant en avant l'augmentation des cas de contamination dans les écoles et collèges ces dernières semaines et la politique de l'autruche du gouvernement. Chiffres du rectorat à l'appui, la FSU a exposé ses demandes et recommandations, comme elle le fait depuis des mois : renforcement du protocole sanitaire, allègement des effectifs, recrutement de personnels, des vrais tests salivaires massifs, des moyens d'aération...

La DSDEN reconnaît un grand nombre de fermetures de classes avec au 25 mars 65 classes fermées dans le 1^{er} degré et 27 dans le second ainsi que 6 écoles pour le seul département de la Meurthe-et-Moselle.

Cela entraîne une augmentation du nombre d'élèves mis à l'isolement mais le taux de positivité « resterait bas », tests salivaires et tests antigéniques à l'appui selon l'IA-DASEN. Il explique cela par les retours des laboratoires avec lesquels la DSDEN travaille. Toutefois, impossible d'obtenir des chiffres...

La DSDEN reconnaît également un manque cruel de remplaçant-es sur tout le territoire sans proposer de solutions pour éviter les brassages d'élèves.

Concernant les tests salivaires : le 1 € restant à charge pour les enseignant-es volontaires est actuellement en discussion entre le MEN et le Ministère de la santé. Il s'agit d'un souci relevant du fonctionnement de l'assurance maladie qui ne peut être traité par le MEN seul.

Sur le choix des établissements amenés à être choisis pour passer les tests salivaires, la hiérarchie explique que ceux-ci relèvent de la seule compétence de l'ARS qui effectue des actions ciblées en fonction des analyses médicales dont elle dispose.

La DSDEN relève que ces tests ont un gros succès (bien plus que les tests antigéniques). Toutefois, la FSU a fait remarquer qu'avec seulement 4 équipes tournant sur le département, les moyens semblent bien insuffisants face aux enjeux de dépistages massifs.

Et à nouveau, aucun chiffre sur le nombre de tests réalisés ni sur le taux de positivité qui en est ressorti n'a pu être communiqué aux membres du CHSCT.

Le SNUipp a soulevé la question de la surcharge de travail que cela entraîne pour les directeurs-trices d'école qui ont déjà beaucoup de difficultés à pouvoir gérer le quotidien en temps de crise sanitaire. L'IA-DASEN expose alors la mise en place de courriers types qui viennent d'être proposés aux directions d'école pour gérer le plus rapidement possible les documents à fournir aux familles en cas de présence de la COVID au sein de l'école. On est loin de soulager vraiment les collègues au niveau administratif avec cet outil mais on peut en saluer l'initiative.

La médecin conseiller technique présente a rappelé les différents protocoles mis en place en fonction du type de variant présent au sein d'un établissement :

- en maternelle : dès qu'il y a un cas positif ou cas contact à la souche brésilienne ou sud-africaine (le variant anglais étant désormais assimilé à la souche classique), dans la cellule familiale, la classe ferme administrativement pour 7 jours, les enfants ne portant pas de masque. Les enfants scolarisés en maternelle ne sont pas testés. Concernant les personnels (enseignants, ATSEM, AESH), ils ne sont pas obligatoirement mis à l'isolement puisqu'ils portent un masque mais une étude au cas par cas est réalisée pour estimer l'état de la situation. Par contre, les adultes doivent se faire tester.

-en élémentaire : Si il y a un cas positif à la COVID « classique » ou variant « anglais », un tracing simple des cas contact est effectué parmi les élèves uniquement (EPS sans masque, temps de cantine ou de goûter en commun). Les enseignants et personnels ne sont pas considérés comme cas contact, sauf exception.

Si un élève est positif à l'un des variants « brésilien » ou « sud-africain », la classe ferme à partir du dernier cas contact avec l'élève positif.

En cas de « cas contact » intrafamilial, la classe ferme à compter du dernier cas contact.

Il convient de ne pas confondre fermeture administrative et isolement. En cas de fermeture administrative, il n'y a pas de tests obligatoires à J.0 et J.7. Un seul test est demandé à J.0

Si un personnel est positif, un tracing simple est effectué pour évaluer la situation. Les AESH sont souvent mis à l'isolement en cas de « cas contact » car ils et elles ont une plus grande proximité avec les élèves qu'ils/elles accompagnent.

Suite à ces présentations, la FSU a fait des plusieurs demandes :

- l'envoi systématique aux directeurs-trices d'école d'un mail les informant d'ajouts ou modifications dans la FAQ du Ministère
- la diffusion du nom des écoles fermées (ou des classes)
- une clarification sur la campagne de tests salivaires
- la recherche de solutions pour remplacer les collègues absents. Sur ce sujet, la DSDEN reconnaît être sans solution. Elle a simplement annulé les formations prévues pour repositionner les remplaçants formation continue.

Guide départemental de prévention des risques professionnels/ Gestion des comportements perturbateurs et/ou violents d'élèves du 1e degré.

Le groupe de travail a présenté le document élaboré. Celui-ci est amené à évoluer avec notamment une demande de créer un support internet sur partage avec un accès au guide et aux liens utiles. Le groupe de travail préconise de saisir le CHSCT dès le niveau 2 du guide qui en comporte 4.

De même, le groupe de travail propose de tester le guide auprès d'équipes qui ont déjà rencontré des difficultés de prise en charge et d'autres qui sont actuellement face à cette problématique, pour en vérifier la pertinence auprès des personnels concernés.

Face à la demande de la création d'une équipe départementale dédiée, l'IA-DASEN a estimé que celle-ci était déjà opérante via l'EMA-sco. Mais cette question pourrait être revue prochainement.

Groupe de travail ULIS :

Point d'étape de ce groupe qui a mené des entretiens et une réflexion sur les conditions de travail des personnels exerçant en ULIS. Cela devrait prochainement déboucher sur des recommandations spécifiques.

Visite du collège de Vézelize

Il s'agissait d'une visite de suite de travaux encore en cours.

Le CHSCT a pour mission lors du choix d'un établissement à visiter d'effectuer ensuite une seconde visite dite de suite. Globalement, le CHSCT a pu constater comment évoluait la situation entre les 2 visites. La communication entre les différents services intervenant est relativement apaisée et les relations avec le Conseil Départemental sont sereines, ce dernier étant réactif face aux demandes de la direction du collège en terme de mise en sécurité des sites, de communication avec les familles et avec les entreprises.

Visite du collège de Longlaville

Cette visite avait été envisagée suite à des travaux effectués sur ce site et la construction d'un tout nouveau collège, opérationnel depuis septembre 2019.

Suite à cette visite, le CHSCT a pu émettre des préconisations qui seraient profitables aux futurs projets de ce type :

- une révision du référentiel pour les suivis du chantier « collègues » avec notamment un travail sur les sujets « sécurité/PPMS intrusion »
- la création d'un pôle « ressources » avec notamment des chefs d'établissements ayant vécu une expérience de ce type (travaux/déménagement) et des membres du CHSCT.
- une attention particulière lors des futurs projets de travaux sur la salle des personnels, celle de Longlaville ayant montré par son découpage en 3 zones et son étroitesse, l'impossibilité de l'utiliser en tant que telle comme lieu de travail, de réunion et de restauration à la fois.